

COMMUNE DE BUEIL

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Juin 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 14

Présents : 13

Pouvoirs : 0

Votants : 13

Date de convocation et d'affichage : 18 juin 2019

Les membres du Conseil municipal de la commune de Bueil légalement convoqués le 18 juin 2019, se sont réunis en séance publique le **24 juin 2019** à 20 heures en mairie de BUEIL, sous la présidence de Monsieur Michel CITHER, Maire.

Présents : MM. Chantal SIMONETTI, Christine COLLERY, Monique PENOT, Irène DUPOIRIER, Martine DELAQUEZE, Jean-Pierre QUIRIN, Harry SIGNET, Dominique BAUCHET, Gilles MARQUAIS, François GARNIER, Jean-Pierre ANGENARD, Yannig LENOUVEL.

Absents : MM. Adeline AUBEL.

Secrétaire de séance : Madame Chantal SIMONETTI

Transfert de la zone d'activités de Toisy, à Gasny au profit de Seine Normandie Agglomération

Le Conseil municipal de BUEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5216-5 et L.5211-17,

Vu la délibération n° CC/18-210 du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération du 20 décembre 2018, portant transfert des zones d'activités économiques ;

Vu l'avis n° 7300 – SD des Domaines en date du 26/09/2018, annexé à la présente ;

Vu le rapport de présentation du Maire,

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activités économiques, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence,

Considérant que l'ensemble des terrains de la zone d'activités de Toisy n'ayant pas été vendus à des opérateurs économiques, leur transfert à la personne publique compétente en matière de zones d'activités économiques est nécessaire,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 : d'approuver les modalités financières et patrimoniales suivantes de transfert en pleine propriété de la zone d'activités de Toisy, à Gasny, au profit de Seine Normandie Agglomération.

Les parcelles concernées par le transfert en pleine propriété sont les suivantes, d'une surface totale de 10 172 m² :

- Parcelles E 522 et E 524 divisées en lots
- Lot 1 d'une surface de 1473 m²
- Lot 2 d'une surface de 1473 m²
- Lot 3 d'une surface de 1627 m²
- Lot 4 d'une surface de 1260 m²
- Lot 5 d'une surface de 1258 m²
- Lot 6 d'une surface de 1238 m²
- Lot 8 d'une surface de 308 m²
- Lot 9 d'une surface de 1523 m²
- Lot B d'une surface de 12 m²

Le prix de cession des parcelles ci-dessus est fixé à hauteur du déficit d'investissement et de fonctionnement du budget annexe communal correspondant, soit 169 634,77 €

En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire d'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Acceptation d'un don de la Maison des Jeunes de BUEIL au profit de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un don de 2 472 € a été effectué au profit de la commune par la Maison des Jeunes de Bueil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte ce don et décide d'affecter la somme correspondante au compte 7713 – Budget Principal de la commune de Bueil.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Agence postale communale – modification des horaires d'ouverture au public

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'après une année d'ouverture et compte tenu de la fréquentation du public et de la levée du courrier par les services de La Poste, il convient de réajuster les horaires d'ouverture au public.

En effet, la levée étant à 15 h tous les jours en dehors du samedi et l'ouverture de l'agence à la même heure, l'agent rencontre des difficultés pour les dépôts des colis et des recommandés.

En concertation avec l'agent communal il conviendrait d'ouvrir l'agence postale à 14h30 au lieu de 15h.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, décide :

- De modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale communale à compter du 1^{er} juillet 2019, soit les mercredi, jeudi et vendredi de porter l'ouverture à 14h30 au lieu de 15h.
- De modifier les horaires de l'agent communal contractuel à savoir de porter la durée hebdomadaire de l'agent à 21 heures au lieu de 18heures.
- De charger le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Cessation d'activité de Monsieur Stefano PINTO – architecte d'intérieur

Par lettre recommandée Monsieur Stefano PINTO a informé la commune que pour les raisons professionnelles il est dans l'obligation de mettre fin à son activité à BUEIL et de ce fait au bail précaire que la commune lui a consenti le 3 septembre 2018 pour l'occupation d'un local situé à BUEIL – ZA « Sous le Beer ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la résiliation du bail précaire consenti à Monsieur Stefano PINTO,
- Précise que le local sera libéré le 3 juillet 2019,
- Précise que le loyer du mois de juillet sera réduit compte tenu de la durée d'occupation,
- Décide de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 550 € sous réserve que l'intéressé soit à jour du paiement des loyers,
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Tirage au sort des Jurés d'Assises

Il est procédé à un tirage au sort parmi les personnes âgées de plus de 23 ans au cours de l'année civile et inscrite sur la liste électorale. Ce tirage au sort désigne un nombre de personnes triples du nombre de jurés figurant dans l'arrêté (1 personne pour la commune de Bueil) soit 3 personnes au total.

Après tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la commune de Bueil est la suivante :

- Monsieur DUVAL Romuald né le 18/05/1967 domicilié à BUEIL – 164 grande rue – Résidence de la Brosse,
- Madame CHOBY épouse GOURBEYRE Marie-Anne née le 07/06/1972 domiciliée à BUEIL – 57 grande rue,
- Monsieur DASSONVILLE Florian né le 02/03/1996 domicilié à BUEIL – 55 le Pressoir.

Adhésion de la commune à CENTRALIS – Centrale d’achats publics dédiée à l’ingénierie et aux travaux

Monsieur le Maire expose :

La centrale permet de commander diverses prestations permettant la rénovation et l’entretien d’équipement.
Les entreprises référencées sont situées à moins d’une heure du chantier du commanditaire car le maillage géographique des marchés correspond aux arrondissements du département de l’Eure.
Pour chaque lot, 3 entreprises maximum sont retenues. Elles sont sollicitées selon la méthode dite « en cascade ».
En devenant adhérent, la commune dispose alors de coûts de prestations avantageux et gagne du temps pour leurs réalisations.

Pour l’adhésion à CENTRALIS la cotisation annuelle s’élève à 1 000 €.

Sur le principe, le Conseil municipal est favorable mais souhaite des renseignements complémentaires.

Acquisition du Café du Centre

L’acte d’acquisition sera signé entre les consorts Couture et l’EPF Normandie le 30 juillet prochain.
La commune de Bueil aura la jouissance du bien et pourra entreprendre des travaux de remise en norme du bâtiment.
Dans un premier temps, la toiture devra être vérifiée et réparée.
Monsieur le Maire contactera l’assureur de la commune pour assurer ce bien.

Ouverture d’une 6^{ème} classe

La commune vient d’être informée de l’ouverture d’une 6^{ème} classe à l’école primaire.
Une réflexion est engagée sur le lieu d’implantation si nous louons une classe mobile ou si nous pouvons utiliser des locaux existants.
Cette installation devra être réalisée pendant l’été pour une mise en service dès la rentrée de septembre.

Informations diverses

- Nous constatons de nombreux actes de malveillance et d’incivilités sur le territoire de la commune. Un signalement a été fait auprès des services de gendarmerie.
- Association des Amis du cinéaste Jean Delannoy : Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Denis Joulain, Président.

**L’ordre du jour étant épuisé,
Ont signé au registre les membres présents.**